

2025/0172

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.WERY.RAVIDAT.ASCONE
Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M.PETIT à Mme MERCIER.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

M. CHRETIEN à M. WERY.

Mme DELBRUYERE à Mme PREVOST.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET.MALINGRE et MM
CHATELAIN.CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : POSE D'UNE STELE DU GENERAL DE GAULLE À LA ZONE DU FORT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre d'un hommage au Général de Gaulle, une stèle sera érigée à la Zone du Fort et plus précisément dans la rue qui porte son nom.

L'installation de ce monument commémoratif doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Ministère des Affaires Culturelles, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense Nationale.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet,

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à la mise en place de la stèle du Général de Gaulle.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 31 MARS 2025

Le Maire,

